



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du jeudi 24 février 2022 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE RULFO, Élodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Jean-Pierre JACQUIER

Pouvoirs : Sylvain PROTIÈRE à Élodie LEFEBVRE , Valérie LANDRY à Michel GONNET, Gilles JUGES à Béatrice ALBERT, David AMIEUX à Olivier FONS

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JACQUIER

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers de valider le précédent procès-verbal. Validation du précédent procès-verbal à l'unanimité du Conseil

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité: Approuve les comptes de gestion de tous les budgets de la commune, du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF DE TOUS LES BUDGETS

EAU 2021

Dépense de fonctionnement :	50 613,97 €
Recette de fonctionnement :	60 194,47€
solde d'exécution	9 580,50 €
Dépense d'investissement :	29 433,68 €
Recette d'investissement :	40 558,69 €
solde d'exécution :	11 125,01 €
Excédent d'investissement reporté :	129 954,24 €

CAMPING 2021

Dépense de fonctionnement :	36 054,68 €
Recette de fonctionnement :	43 483,75 €
solde d'exécution	7 429,07 €
Dépense d'investissement :	4 940,23 €
Recette d'investissement :	29 274,18 €
solde d'exécution :	24 333,95 €
Excédent d'investissement reporté :	97 537,40 €

MICRO CENTRALE 2021

Dépense de fonctionnement :	35 071,58 €
Recette de fonctionnement :	56 058,96 €
solde d'exécution	20 987,38 €
Excédent de fonctionnement reporté	77 976,41 €
Dépense d'investissement :	30 319,72 €
Recette d'investissement :	28 907,00 €
solde d'exécution :	- 1412,72 €
Déficit d'investissement reporté :	9 439,80 €

COMMUNE 2021

Dépense de fonctionnement :	613 251,64 €
Recette de fonctionnement :	650 232,45 €
solde d'exécution	36 980,81 €
Excédent de fonctionnement reporté	211 381,96 €

Dépense d'investissement :	367 316,29 €
Recette d'investissement :	564 746,23 €
solde d'exécution :	197 429,94 €
Déficit d'investissement reporté :	176 225,35 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	40 912,72 €
Restes à réaliser dépenses investissement	22 881,56 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à Michel GONNET pour procéder aux votes : Tous les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

EAU

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif de l'eau qui fait apparaître :

Reports

pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 129 954,24 €

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de :
11 125,01 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de :
9 580,50 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal. Celui-ci le reporte en fonctionnement au R002 pour 2022 .

CAMPING

Reports

pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 97 537,40 €

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de :
24 333,95 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de :
7 429,07 €

Le résultat de la section de fonctionnement est reporté au R002 pour 2022 .

MICRO CENTRALE

Reports

pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : - 9439,80 €

pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 77 976,41 €

Un solde d'exécution (déficit-001) de la section d'investissement de :
- 1 412,72 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de :
20 987,38 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :
10 852,52 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 10 852,52 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 88 111,27 €

COMMUNE

pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : -176 225,35 €

pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 211 381,96 €

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de :
197 429,94 €

Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de :
36 980,81 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

en dépenses pour un montant de 22 881,56 €

en recettes pour un montant de 40 912,72 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal. Celui-ci reporte 248 362,77 € . en fonctionnement au R002 pour 2022.

Accord du conseil à l'unanimité pour toutes ces affectations des résultats

TAUX DES DEUX TAXES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Donne son accord pour que les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties n'augmentent pas.
Ce qui donne une imposition de :

- Taxe foncière sur le bâti : 17,48 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 100%

BUDGET PRIMITIF DE TOUS LES BUDGETS 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

Annexe : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Villar d'Arène. Elle est disponible sur le site internet <https://villardarene.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Une fois le budget voté par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

- De mobiliser des subventions auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, loyers de la micro centrale) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont de 931 705,77 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 20 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont de 746 506,96 euros

Les recettes de fonctionnement dont les aides de l'État. Pour la Commune 2018 : 113 689,00 € , 2019 : 112 177,00 € , 2020 : 118 216,00 € , 2021 : 116 745,00 € , 2022 : 133 000 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : montant 157 000 €
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	125050	Recettes des services	33158
Dépenses de personnel	192000	Impôts et taxes	177000
Autres dépenses de gestion courante	271398	Dotations et participations	257170
Dépenses financières	17300	Autres produits de gestion courante	216015
Dépenses exceptionnelles	48400	Recettes financières	
Atténuations de produits	48964	Total recettes réelles	683343
Dépenses imprévues	18593,77	Résultat reporté	248 362,77
Total dépenses réelles	721705,77		
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	210000		
Total général	931705,77	Total général	931705,77

Commentaires concernant les données de ce tableau .

Dans les « autres produits de gestion courante », 228 058,00€ représentent la participation de la Commune au SIVOM de La Grave-Villar d'Arène.

Dans les « autres recettes de gestion courantes » 76 515,00 € concernent la redevance de la micro centrale privée du Plan de l'Alpe.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée progressivement jusqu'en 2022. Pour pallier à ce manque une partie de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties que percevait le Département sera reversée à la Commune.

* Taxe foncière sur le bâti : 17,48 % part commune et 26,10 % part Départemental soit un total de 43,58 %

* Taxe foncière sur le non bâti : 100%.

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à 257 170,00 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement représente tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement

perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de l'église., à la construction du chalet d'alpage.....).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	210000,00
Remboursement d'emprunts	74700	FCTVA	40000
Restes à réaliser	22881,56	Solde exécution investissement reporté	21204,59
**Travaux	692965	Cautionnement	350
Dépenses imprévues	35978,75	Taxe aménagement	5000
Autres dépenses		Restes à réaliser	40 912,72
		Subventions	499058
arges (écritures d'ordre entre sections)		terrains	10000
Total général	826525,31	Total général	826525,31

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

-2ème tranche pour la rénovation de l'église

- Cabane de Chaillol - Travaux de voirie Les Cours - vente de terrains
- Enfouissement lignes La Guindaine dernière étape) - Vitraux de l'église

- Rénovation des cadres et des tableaux-

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de la Région: 176 258,00 €
- du Département: 86 240,00€
- DETR 129 948,00 €
- FEADER 46 125,00
- CCB 45 487,00
- AUTRE 15 000,00

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 931 705,77 €

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :803 643,75 €

b) Principaux ratios

- 1 Dépenses réelles de fonctionnement/ population 2130.4
- 2 Recettes réelles de fonctionnement / population 2071.82
- 3 Dépenses d'équipement brut / population 2322.69
- 4 Encours de dette / population 1751.56
- 5 DGF / population 542.55

c) État de la dette

Remboursement d'emprunts

Commune	date de sосуcription	taux	durée	capital initial	Intérêts 2022	Capital 2022	capital restant dû Au 31/12/2022
Achat Air France	13/01/14	3,88	15 ans	150 000,00	3085,8	10 151,96	83 307,44
Construction maison de Santé	21/01/19	1,60	20 ans	200 000,00	2764,75	8 940,25	176 137,82
Travaux d'investissement 201	11/05/17	1,46	12 ans	140 000,00	1256,39	11 483,33	90 346,55
Achat de terrains rénovation place	21/06/07	4,69	20 ans	450 000,00	7394,87	27 406,09	167 850,66
2 ème tranche rénovation des rues du centre	01/05/16	1,30	10 ans	100 000,00	670,98	10 057,87	51 613,96
TOTAL				1 040 000,00	15172,79	68 039,50	569 256,43

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des

collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des encaissements des factures d'eau fournies à la population

Les recettes de fonctionnement 2022 sont estimées à 62 880,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services (analyses d'eau), l'entretien des réservoirs et des vannes, les achats de matières premières et de fournitures, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont estimées à 62 880,00 euros

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	15700	Vente de produits	52800
Charges de personnel	7235	Produits exceptionnels	500
Dépenses imprévues	1730,72		
Charges Financières	1658		
Total dépenses réelles	26323,72	Total recettes réelles	53300
Virement à la section d'investissement	0	Résultat reporté	9580,5
Opérations d'ordre de transfert entre	36556,78		

sections			
Total général	62880,5	Total général	62880,5

La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses qui consistent à la réparation, l'entretien, la réfection des réseaux d'eau et des captages de la collectivité.
- Aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la mise aux normes des captages,

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	12200	Virement de la section de fonctionnement	0
*Travaux	162000	Opérations d'ordre de transfert entre section	36556,78
		Dotations réserves	
Dépenses imprévues	3436,03	Restes à réaliser	0
		Solde d'exécution reporté	141079,25
Total général	1177636,03	Total général	177636,03

*Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

La mise aux normes des captages,

emprunt

EAU	date de	taux	durée	capital initial	Intérêts 2022	Capital 2022	capital restant dû	date finale
	soscription						Au 31/12/2022	
Renforcement réseau eau potable	09/09/09	4,35	15 ans	150 000,00	1657,69	12 165,72	38 107,91	25/04/24
TOTAL				150 000,00	1657,69	12 165,72	38 107,91	

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations des emplacements. Elles sont estimées pour 2022 à 35 000,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel régisseur et gardien, l'entretien et la consommation des bâtiments , les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 23% des dépenses de fonctionnement.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement:

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	14290	Prestations services	35000
Dépense de personnel	9800		

Dépenses financières	540		
Charges exceptionnelles	100		
Dépenses imprévues	1268,07		
Total dépenses réelles	25998,07	Total recettes réelles	35000
Écritures d'ordre entre sections	5631		
Virement à la section d'investissement	10800	Résultat reporté	7429,07
Total général	42429,07	Total général	42429,07

section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : Les fonds divers et réserves, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement comme les travaux de mise en accessibilité pour handicapés, la rénovation et l'agrandissement des sanitaires..

Vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	4925	Mise en réserves	
Dépôts et cautionnement versés	90	Dépôt et cautionnement	90

		versés	
*Travaux	166000	Subventions	42792
Dépenses imprévues	10169,35		
		Virement de la section d'exploitation	10800
		Produits (écritures d'ordre entre section)	5631
		Solde d'exécution reporté	121871,35
Total général	181184,35	Total général	181184,35

*Le principal projet de l'année 2022 est :
l'installation de 2 blocs sanitaires et d'un PMR

EMPRUNT

CAMPING	date de	taux	durée	capital initial	Intérêts 2022	Capital 2022	capital restant dû	date finale
	souscription						Au 31/12/2022	
Aménagement camping	15/05/17	1,46	12 ans	60 000,00	537,66	4 922,22	38 666,76	15/05/29
TOTAL				60 000,00	537,66	4 922,22	38666,76	

BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du reversement d'électricité d'EDF

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats d'études, prestations de services, l'entretien du réseau, la maintenance, les achats de matières premières et de fournitures, les frais de télécommunication et les intérêts des emprunts.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges caractère général	18500	Vente de produits	40000
Dépenses financières	7400		
Dépenses imprévues	3207,72		
Reversement de l'excédent à la collectivité	68000		
Autres charges de gestion courante	1000		
Virement à section d'investissement	23000	Dotation aux amortissements	9357
Dotation aux amortissements	16360,55	Résultat reporté	88111,27
Total général	137468,27	Total général	137468,27

La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

en dépenses : toutes les dépenses qui consistent

- à la réparation, l'entretien, la réfection de la micro centrale de la collectivité,
- aux études et aux travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus .

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	28400	Virement de la section de fonctionnement	23000
		Opérations d'ordre de transfert entre section	16360,55
Dépenses imprévues	1603,55	Dotations Réserves	10852,52
Opération d'ordre de transfert entre sections	9357	Solde d'exécution reporté	0
Solde d'exécution	10852,52		
Total général	50213,07	Total général	50213,07

Emprunts

Micro centrale	date de	taux	durée	capital initial	Intérêts 2022	Capital 2022	capital restant dû	date finale
	sosubscription						Au 31/12/2022	
Financement de la Micro centrale	03/07/12	4,95	15 ans	185 000,00	4075,74	13 470,58	87 337,90	25/07/27
Création micro centrale et renforcement eau potable	09/09/09	4,35	15 ans	150 000,00	2164,84	11 658,57	49 766,48	25/05/25
TOTAL				335 000,00	6240,58	25 129,15	137 104,38	

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION DU BUDGET MICRO CENTRALE AU BUDGET DE LA COMMUNE

Les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT prévoient que le résultat excédentaire du budget d'une régie locale chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial peut être reversé à la collectivité locale de rattachement dès lors que l'éventuel besoin de financement des investissements a été couvert.

Considérant que le budget annexe de la micro centrale est excédentaire à hauteur de 88 112,27 € sur la section d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que l'excédent d'exploitation n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées à court terme par le budget micro centrale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1^{er} : reverse 68 000 € d'excédent d'exploitation du budget de la micro centrale de la commune à la section de fonctionnement du budget général M57 de la commune.

Article 2 : dit que les crédits seront inscrits dans le cadre du budget primitif du budget principal de la commune et du budget Micro centrale.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVOM

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la Trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM sans calendrier pré établi.

Il propose de délibérer sur les montants, soit 210 000,00€ pour la commune de Villar d'Arène et demande que cette somme soit versée au plus tard le 31 octobre 2022.

Accord du conseil

SOLDE PARTICIPATION AU SIVOM

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la trésorerie de Briançon accepte le paiement du solde de la participation au SIVOM de 2016, référence de la pièce T56 1 sur la base de l'échéancier annuel n° 434924017, commençant le 01/05/2022 pour se terminer le 01 /05/2025 pour 16 250,00 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

Le secrétaire de séance